





## Édito

---

---

## Sommaire

---

Édito / 2

Préambule / 5

L'Agglo exemplaire / 6



1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / 10



2 - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources / 13



3 - Épanouissement de tous les êtres humains / 19



4 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations / 22



5 - Transition vers l'économie circulaire / 25

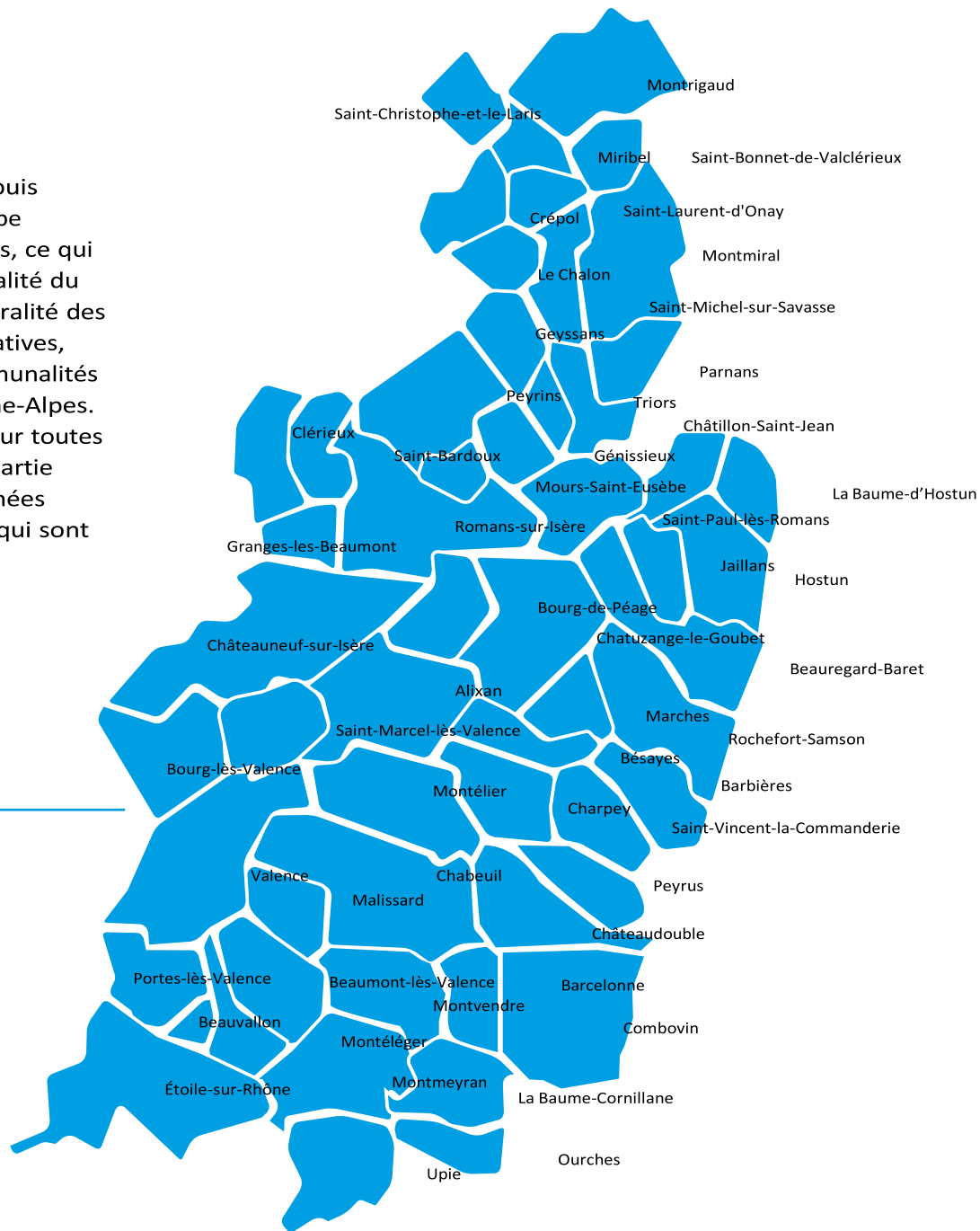
Cinq témoignages / 29

Demain, faire mieux ! / 35

## LE TERRITOIRE

Devenu Valence Romans Agglo depuis le 7 janvier 2017, le territoire regroupe 56\* communes et 216 000 habitants, ce qui en fait la plus grande intercommunalité du département. L'Agglo exerce l'intégralité des compétences, obligatoires et facultatives, dont étaient dotées les 4 intercommunalités formant Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Certaines compétences s'exercent sur toutes les communes et d'autres sur une partie seulement. Ce sont les actions menées dans le cadre de ces compétences qui sont présentées ici.

\* 54 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019



## PRÉAMBULE

---

Le rapport annuel de développement durable de Valence Romans Agglo offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités du développement durable<sup>1</sup>. L'ensemble des services de l'Agglomération s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui présente de façon synthétique et illustrée les engagements et les actions de l'Agglo en faveur du développement durable. Il répond par ailleurs aux obligations réglementaires<sup>2</sup> qui incombent à l'Agglomération en matière de reporting de développement durable. Il s'adresse à toutes les parties prenantes de l'Agglomération, citoyens, acteurs socioéconomiques, acteurs publics et partenaires.

**5 finalités en résonance avec les 5 piliers de la stratégie de territoire** Afin de respecter ses obligations, l'Agglomération présente son action à

1 - Le Cadre de référence national des projets territoriaux durables et Agendas 21 locaux propose une grille de lecture autour de 5 éléments de méthode à mettre en œuvre et de 5 finalités auxquelles les actions doivent contribuer autant que possible.

2 -En application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

travers les 5 finalités du développement durable. Ces actions s'inscrivent évidemment dans le projet de territoire 2016-2020. Projet qui guide l'action de l'Agglomération pour construire un territoire équilibré, autour de différents piliers :

- ▶ **Soutenir la croissance économique et l'emploi ;**
- ▶ **Placer la cohésion sociale au cœur du projet de territoire ;**
- ▶ **Renforcer la vitalité culturelle ;**
- ▶ **Préserver une qualité et un cadre de vie remarquables sur tout le territoire ;**
- ▶ **Garantir la solidarité et l'équilibre dans le développement de tous les territoires ;**

304 millions d'euros sont investis jusqu'en 2020 pour chacun des piliers du projet de territoire, avec des actions prioritaires définies autour d'objectifs partagés.

**Un rapport non exhaustif qui vise la vue d'ensemble** Ce rapport de développement durable s'inscrit dans le contexte particulier de la mutualisation récente des nombreux services et de l'important travail de réorganisation interne et d'harmonisation des pratiques et des moyens. Il se veut synthétique et lisible, pour en faciliter l'appropriation. Il ne recherche pas l'exhaustivité, mais une vue d'ensemble. Pour plus d'information sur l'agglomération ou sur des actions en particulier, le lecteur est invité à visiter le site internet de l'Agglo : [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) Ce rapport 2019, est présenté lors du Conseil communautaire de débat sur l'orientation budgétaire. En tenant compte des délais de préparation, il ne peut donc pas retracer les actions de la collectivité menées sur la fin d'année (pour plusieurs données qui n'ont de sens ou ne sont connues que pour une année entière). On retrouve donc des données 2018, celles de 2019 n'étant pas encore connues.



# L'Agglo exemplaire

L'Agglomération s'est engagée dans une démarche d'exemplarité afin d'agir en interne pour un développement durable. Cette démarche s'appuie sur une politique d'écoresponsabilité clairement affirmée.

## Sur le papier

- ▶ Finalisation du renouvellement du parc copieurs avec une re-communication sur la politique d'impression, baptisée « CTRL-P » et « bonnes pratiques », avec les objectifs suivants :
- Réduire le papier consommé : de 23 pages par jour et par PC en 2017 à 15 pages par jour et par PC en 2019
- Réduire le parc copieur : 12 PC par copieur en 2017 à 17 PC par copieur en 2019
- Améliorer le taux de recto/verso : de 72% en 2017 à 77% en 2019

## Sur l'énergie et la mobilité

- ▶ Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien et d'un plan pluriannuel de sobriété énergétique pour les 600 bâtiments (dont 380 ERP mutualisés) de la ville de Valence et de l'Agglomération, à hauteur

d'environ 3 millions d'euros par an sur 5 ans. Près de 230 000 € d'économies pour la Ville et l'Agglomération en 2018, sur un objectif de 150 000 € annuel.

Passage progressif à un système de véhicules en pool pour la flotte de VRA et mise en place d'un reporting des consommations et de l'accidentologie service par service

Déplacement et centralisation de la DCSI dans le nouveau Datacenter de Bizet à Valence et renouvellement de leur matériel informatique entraînant la diminution de consommation énergétique du parc

Rénovation thermique progressive de toutes les crèches à hauteur de 250 000 € par an

Recrutement d'un économe de flux pour réaliser des économies sur les dépenses d'énergie et de fluides

Maintien d'une période de renouvellement du parc informatique à 7 ans pour limiter l'impact carbone du parc. Au bout des 7 ans, le matériel est reconditionné puis donné aux écoles ou aux associations du territoire.

Déménagement et mise en œuvre d'une nouvelle salle serveur moins énergivore : meilleure isolation thermique, climatisation efficiente...

## Sur l'éclairage public et l'espace public

Atteinte de l'objectif 0 phyto pour les espaces verts de l'agglomération (sauf cimetières et terrains de sport)

Mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement lumière, portant sur 5 000 points lumineux installés sur 130 km de voirie, pour des économies estimées de 500 000 à 700 000 kWh

Installation de candélabres autonomes en énergie (solaires). Certains installés aux abords d'arrêts de car ne sont allumés que la nuit aux heures de passage, d'autres installés dans des hameaux ont une puissance abaissée de moitié au milieu de la nuit, par exemple.

- ▶ Coupure totale ou partielle de l'éclairage en milieu de nuit sur 35 communes. Cela génère une économie d'énergie de près de 300 000 kWh par an.

## Dans la commande publique

- ▶ Augmentation du nombre d'heures d'insertion : 19 463 heures en 2018 dans les marchés de l'Agglo, en croissance depuis la systématisation des clauses d'insertion dans les marchés due à la mutualisation du service Ville de Valence et de l'Agglo, et en hausse de près de 30 % avec 2017.
- ▣ Inclusion de clauses d'insertion dans les marchés de travaux, de services et de prestations intellectuelles. Renforcement de l'effort des maîtres d'ouvrage Agglo et Ville de Valence, suite à l'atteinte des objectifs PRU, porté à 6 % du nombre total des heures travaillées dans le cadre des projets de rénovation urbaine des secteurs Hauts de Valence et Polygone. Ce taux de 6% est également l'objectif fixé pour les marchés hors PRU, et quand cela est possible, porté à 7% notamment en faveur des publics de 18 à 25 ans.
- ▣ Poursuite de la sensibilisation des opérateurs économiques en matière d'insertion via les pièces des marchés, l'accompagnement par les maîtres d'ouvrage et leur partenaire (La Plateforme Emploi)

- ▣ -Poursuite de la sensibilisation des opérateurs économiques en matière d'insertion via les pièces des marchés, l'accompagnement par les maîtres d'ouvrage et leur partenaire (La Plateforme Emploi)
- Sensibilisation des services en charge de la commande publique (achats et marchés) à l'achat durable ou social (ex : pratique bien maîtrisée des clauses sociales dans les marchés et incitation des techniciens à y recourir)
- Intégration de critères environnementaux ponctuellement dans certains marchés ciblés (Exemple : Parc Rovaltain)
- Réflexion sur les énergies renouvelables dans la construction ou la rénovation de plusieurs sites (Parc des Expositions, Relocalisation de la Police Municipale).
- ▣ -Consolidation de la Gestion Électronique des Documents dans le cadre des Achats et des contrats publics a permis de réduire les impressions du fait de l'existence d'un espace partagé de travail
- Poursuite de la prestation de réduction des couts d'achats par un cabinet spécialisé sur les segments nettoyage des locaux, transports

collectifs avec chauffeur, énergie, fourniture de produits d'entretiens

- Renforcement de l'allotissement pour favoriser l'accès des TPE/PME aux marchés publics (allotissement technique et allotissement géographique)
- Possibilité accrue de remise d'offres variantes dans l'objectif de favoriser l'innovation
- Projet de full dématérialisation : Projet mise en œuvre totale de la signature électronique

## Dans les ressources humaines

- Prolongation du partenariat avec Croq'champs tous les mercredis midi pour promouvoir une nourriture locale et bio pour les agents
- Poursuite du télétravail pour 70 agents volontaires depuis le 1er janvier 2019 après une expérimentation aux retours positifs
- Mise en place de nombreuses formations aux agents en lien avec les enjeux du PCAET





# Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## État des lieux

- ▶ **Plus d'un demi-milliard** d'euros dépensé par les acteurs du territoire en achat d'énergie.
- ▶ **15%** de la consommation finale d'énergie du territoire couverte par la production d'énergies renouvelables.
- ▶ **1 million KtCO<sub>2</sub>** équivalent de gaz à effet de serre en 2013, dont 84 % d'origine énergétique.
- ▶ **Plus d'un habitant sur sept** en situation de vulnérabilité énergétique.
- ▶ Plus de **2°C** d'augmentation moyenne de la température depuis 1960 sur l'Agglo.
- ▶ **30 ktCO<sub>2</sub>**, c'est le bilan gaz à effet de serre patrimoine et service, équivalent en 2014\*
- ▶ **42 000** points lumineux implantés sur la voie publique.
- ▶ **900 000 €** sur 3 ans dédiés à l'accompagnement des communes dans le développement des pistes cyclables
- ▶ **3,2 millions d'€** investis pour l'éclairage public en 2019
- ▶ **670 000 €**, soit 19 % du budget annuel du service éclairage public, affectés aux actions de rénovations et d'économies d'énergie.

\* dont près de la moitié pour la compétence déchets.

# Comment l'Agglo contribue-t-elle à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ?

## 1. ALLER VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Adoption du Plan Climat Air Énergie** le 4 avril 2019, contenant 82 actions sur 6 axes stratégiques majeurs. En parallèle, l'agglomération a également reçu officiellement le label Cit'ergie (label d'excellence européen) le 23 janvier.

**Création d'un cadre de référence pour l'évaluation des actions du PCAET**, suivi chaque année, en plus de l'organisation d'une visite annuelle Cit'ergie et du comité de pilotage du PCAET : mi 2019, l'avancement général du PCAET était estimé à près de 50 %

**Augmentation du capital de la SEM ROVALER** à hauteur d'un million d'euro, dont la moitié par l'agglomération, afin d'accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

**Développement du photovoltaïque** sur le patrimoine de l'Agglomération et de la Ville, avec 40 toitures équipées entre 2019 et 2020, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 3 000 habitants et permettant une redevance annuelle de 60 000 € durant 22 ans, partagée entre les deux collectivités. Les bâtiments concernés sont divers : stades, gymnase, écoles, multi accueil, piscine... Au-delà

des toitures, le projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Saint-Paul-Les-Romans (7 ha de friches) est officiellement lancé et permettra d'installer une puissance au sol de 5 MWc, soit l'équivalent de la consommation d'environ 4 500 habitants.

## ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

**Rénovation et accompagnement des logements et copropriétés.** 300 porteurs de projets accompagnés par l'Architecte conseiller, 360 logements privés rénovés dans le cadre des dispositifs Anah et 2 copropriétés (365 logements) ont été accompagnées dans un plan de sauvegarde vers une rénovation ambitieuse. 12 autres copropriétés fragiles ont été accompagnées dans le cadre du POPAC.

**Conseil, accompagnement, rénovations BBC avec Renov'Habitat Durable.** 176 visites écoénergie 2 348 ménages accompagnés dans leur projet de rénovation, 32 logements rénovés BBC, 26 nouvelles installations thermiques et 176 visites éco-énergie.

## 3. AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLE

### Plan local d'urbanisme

Accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le PLH.

**Travail de repérage des gisements fonciers avec les principales communes.** Objectif : favoriser le renouvellement urbain.

## 3. FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

**Lancement de la première ligne de bus 100 % électrique.** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la ligne 1 est uniquement composée de 13 bus électriques, soit une économie de 600 tonnes de CO2 par an.

**17 nouvelles stations Libélo** avec 95 nouveaux vélos, notamment à Romans et Bourg-de-Péage et 9 nouvelles voitures en autopartage

**Ouverture du premier Parc Relais** avec 50 places, 10 consignes Vélobox et 1 station Libélo.

**Création d'un billet sans contact et rechargeable** pour les transports en commun, limitant ainsi la quantité de déchets. L'utilisation d'un billet numérique (par son téléphone) est également possible.

**Lancement d'une nouvelle application et d'un nouveau site** (vrd-mobilites.fr) pour accéder à l'ensemble des services de déplacements, avec entre autres un calculateur d'itinéraire complet et une boutique en ligne.

**Lauréat de l'appel à projets « Zones à faibles émissions ».** VRA fait partie des 18 collectivités qui bénéficieront d'un soutien financier pour étudier la faisabilité d'une ZFE. Les études sont

envisagées de fin 2019 à 2021 en partenariat avec l'Atmo et le Céréma.



## FINALITÉ 2

# Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

## État des lieux

- ▶ **40 000** hectares de surface agricole utile, soit 47 % du territoire.
- ▶ **10 %** des exploitations agricoles sont en bio.
- ▶ **32 %** des achats de la cuisine centrale en bio, soit un peu moins de 500 000 €/an.
- ▶ **5 500** repas servis chaque jour par la cuisine centrale dans 63 restaurants scolaires.
- ▶ **1 563 km** de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.
- ▶ **600 km** de cours d'eau dans le cadre de la compétence Gemapi.
- ▶ **17 500 000 m<sup>3</sup>** d'eau collectée et traitée dans les 3 principales stations de traitement des eaux usées.
- ▶ **54 304 tonnes d'OMr** collectées en 2018 soit 248 kg/an/hab (moyenne nationale 261 kg/an/hab)
- ▶ **15 054 tonnes de déchets recyclables** (verres, corps creux et corps plats) collectées en 2018 soit 69 kg/an/hab\*\*
- ▶ **120 km** de sentiers labellisés GRP et 70 km labellisés GR sur le territoire de l'Agglo.

\*\* moyenne nationale 76 kg/an/hab

## Comment l'Agglo contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ?

### 1. DÉVELOPPER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

#### **Soutien et promotion des circuits courts**

Lancement d'une étude prospective « Trajectoire agricole et alimentaire durable- Horizon 2050 », en lien avec la candidature TIGA. Déploiement de la plateforme web « Guide des producteurs locaux » et structuration d'une plateforme web dédiée. Déploiement des outils de communication sur les marchés afin de repérer les étals proposant des produits locaux. Soutien des initiatives locales. Opération « produits locaux à la carte » pour accompagner les traiteurs et restaurateurs à s'approvisionner davantage localement et rencontres professionnelles.

#### **Sensibilisation et information autour de l'agriculture locale**

Mobilisation des structures de proximité pour informer et accompagner les habitants dans leurs pratiques d'achats alimentaires et rencontres professionnelles.

Accompagnement des collectifs et projets d'habitants, campagnes pédagogiques menées dans les écoles du territoire.

#### **Des produits locaux à la carte**

Mise en place de rencontres professionnelles Des produits locaux à la carte afin de favoriser le lien entre producteurs locaux et traiteurs restaurateurs- grossistes.

#### **Développement des produits locaux et bio/locaux dans la restauration collective**

(Cantine scolaire, accueil de loisirs, portage à domicile...). Accompagnement des communes, des services de l'Agglo et des producteurs. Aide à la structuration de filières en lien avec les producteurs et les plateformes logistiques. Sensibilisation des convives. Mobilisation des centres de loisirs du territoire pour appréhender l'enjeu alimentaire et les circuits-courts dans leurs pratiques.

### 2. FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

**Veille et soutien à la préservation du foncier agricole et forestier et à l'installation** Participation active au collectif ETA26, La Fabrique paysanne. Définition d'une stratégie foncière ambitieuse en lien avec les parcelles de l'Agglo.

Accompagnement des communes dans leur démarche de planification urbaine. Journées d'information destinées aux professionnels et au grand public en faveur de la promotion des métiers agricoles et forestiers.

### Plan d'actions de sensibilisation des communes à l'intégration des enjeux forêt-bois local

Le plan d'action forêt bois de l'Agglo consiste dans l'animation territoriale en faveur du développement des filières dans une logique de développement local :

- Aide au regroupement des propriétaires privés.
- Diagnostic sur le foncier forestier : recherche des biens sans maître et vacants
- Réalisation d'un vademecum avec la direction Habitat et Urbanisme sur l'intégration des enjeux forestiers et filière bois dans les PLU.
- Etude sur les dessertes structurantes.
- Accompagnement des acheteurs publics et privés autour du bois local.
- Accompagnement dans l'évolution des pratiques plus économes des ressources naturelles (eau) ; anticipation du changement climatique.
- Information et sensibilisation du grand public sur la richesse de la forêt du territoire via déploiement d'un réseau de sites d'accueil pédagogique.

**Politique de sensibilisation déployée sur les communes**  
Valence Romans Agglo a organisé la **3ème édition de la semaine événementielle « Terres Animées »** qui a mis à l'honneur les richesses rurales de notre territoire et le lien ville-campagne ! Cette nouvelle édition était sur le thème : « Les petits plats dans les champs ! », et a eu lieu du 16 au 20 octobre sur l'ensemble du territoire. À cette occasion, de nombreuses animations ont permis de découvrir la richesse de notre patrimoine agricole et alimentaire, avec des ateliers pédagogiques et des activités sensorielles et créatives, des ateliers découvertes, des rencontres, projections-débats...

### 3. SENSIBILISER À UNE AGRICULTURE DURABLE LIÉE À LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Elle prend différentes formes : information, sensibilisation des agriculteurs et acteurs forestiers; accompagnement technique (groupe d'échanges) aux pratiques alternatives, innovantes et bio ; structuration de filières bio et agroécologique, etc.

#### **Sensibilisation des agriculteurs à la ressource en eau**

Opération d'animation territoriale en faveur d'une agriculture durable pour la ressource en eau. Sensibilisation des agriculteurs locaux aux enjeux de préservation de la ressource en eau. Accompagnement technique des évolutions des pratiques vers l'agroécologie et démonstrations de matériels innovants. Opération menée avec la Chambre d'Agriculture 26 et l'association Agribiodrôme.

### 4. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES

**Organisation d'un grand nettoyage au lac des Couleures** avec l'association Au fil de l'eau. 8 tonnes de déchets y ont été récoltés. Beaucoup provenant de la zone commerciale du plateau des Couleures y ont été retrouvées (cartons, sacs plastiques, canettes, vêtements...) ainsi que des encombrants.

Engagement du **Schéma directeur de gestion des eaux pluviales** avec une adoption prévue fin 2019 ou début 2020

**Finalisation du schéma directeur du système d'assainissement de Romans** lancé en 2018 avec élaboration de la feuille de route des travaux (agrandissement de la station, travaux sur les réseaux)

# ZOOM

**Lancement de l'étude sur la réutilisation des eaux usées traitées.** Chaque année la collectivité traite entre 15 et 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau et constitue donc un potentiel important de ressource en eau réutilisée. L'étude vise à identifier les stations les plus pertinentes pour dimensionner la filière à mettre en œuvre sur 3 d'entre elles.

**Démarrage du schéma directeur du système d'assainissement de Portes lès Valence.** Définition des travaux pour maintenir la conformité du système, pour les 7 communes raccordées à la station.

**Déploiement du nouveau Plan Pastoral Territorial.** Animation territoriale en faveur du multiusage des espaces pastoraux et attribution des premières aides aux groupements pastoraux (reconquête d'espaces pastoraux, abreuvement, clôture) lors de deux comités de pilotage.



## 6 - PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre de la compétence Gemapi.

**Poursuite de l'entretien des boisements de berge sur les cours d'eau de l'Agglo** Cette démarche s'appuie sur deux nouveaux plans pluriannuels d'entretien sur cinq ans. Au nord de l'Agglo : affluents de l'Isère . Au sud de l'Agglo : affluents du Rhône, notamment sur cours d'eau nouvellement gérés (ex. en rive gauche de l'Isère, sur Charlieu, la Lotte et le Bessey, sur le bassin versant de la Véore, sur le Merdary).

**Sensibilisation innovante et ludique sur le risque inondation** avec le collectif La Folie Kilomètre où les participants ont été mis en situation d'urgence, une nuit, au gymnase. Loin d'une simulation réaliste, cette aventure poétique questionne la place des spectateurs, s'adresse à eux en tant que personnes, interroge leurs perceptions du territoire, leur rapport au risque, à l'imprévu et au groupe.

### **Aménagement de la rivière Joyeuse**

Poursuite du projet d'aménagement de la rivière en vue de la prévention des inondations et de la restauration physique de la rivière. Obtention des autorisations réglementaires :

défrichement, loi sur l'eau, autorisation d'occupation temporaire des terrains pour des besoins en travaux. Évaluation détaillée des indemnités d'évictions agricoles et poursuite des négociations amiables d'échange et d'acquisition foncières nécessaires au projet. Choix des entreprises de travaux publics, engagement des études d'exécution pour les ouvrages d'art de Chatillon-Saint-Jean et de Saint-Paul-lès-Romans et engagement des travaux préalables sur les réseaux (Enedis, Orange).

### **Aménagement de la rivière Barberolle**

Poursuite de la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et lancement de l'étude pour la définition du programme d'aménagement et restauration physique du bassin versant de la Barberolle.

### **Aménagement de la rivière Ozon.**

Poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration morphologique sur deux secteurs prioritaires et finalisation des dossiers réglementaires en vue de l'enquête publique.

### **Restauration des milieux aquatiques**

Finalisation fin 2019 des études sur la restauration physique du Guimand (à Malissard) et des cours d'eau du bassin versant du Pétochin.

### **Risque inondation**

Poursuite de la mise en œuvre des deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) Véore-Barberolle et Joyeuse (Cf. aménagement de la rivière Joyeuse).

Réalisation de l'enquête publique pour le projet des Champs d'inondation Contrôlée de l'Ecoutay sur la commune de Beaumont lès Valence.

Lancement de l'opération ALABRI (Accompagnement pour l'adaptation du Bâti au Risque Inondation) avec une centaine de bâtiments visités. Diagnostic des digues de la Véore sur la commune d'Etoile sur Rhône, rédaction des consignes de surveillance pour les aménagements de la Savasse et les barrages de la Barberolle. Assistance aux communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)



## 7. AGIR POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

### **Coordination des actions de lutte contre la prolifération de l'ambrosie**

Accompagnement des référents communaux. Aide au repérage des parcelles infestées. Sensibilisation de la population. Création d'un site web et d'une application gratuite afin que chacun puisse participer activement à la lutte. En 2018, 45 communes sur 56 ont été accompagnées. 7 % du territoire de l'Agglo s'avèrent infesté par l'ambrosie, soit 6 355 ha (2018). En 2019, 47 communes sur 54 sont accompagnées. Le bilan de la surface infestée n'est pas connu à ce jour.

**Validation de l'étude de limitation de vitesse de l'autoroute** et d'une partie de la LACRA de 110 à 90 km/h, qui a permis de démontrer l'intérêt de cette mesure sur la réduction des polluants de l'air liés au trafic routier et de pérenniser la mesure par arrêté préfectoral.

## 8. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

### **Animation du site Natura 2000**

Il porte sur les Sables de l'Herbasse et les Balmes de l'Isère. Protection d'habitats naturels, sensibilisation, évaluation d'incidences, etc.

### **Poursuite des aides à la plantation de haies**

Prise en charge de 90 % du coût des plantations.

### **Poursuite de l'élaboration d'un atlas de la biodiversité sur 18 communes**

Réalisation d'un inventaire des habitats naturels et d'espèces à enjeux, sensibilisation et mobilisation des habitants et des élus.

**Poursuite de la mission d'architecte conseil auprès des particuliers et des communes.** Objectif : réalisation d'aménagements de qualité qui prennent en compte les problématiques énergétiques et paysagères.

### **Lutte contre les espèces invasives**

**Structuration et valorisation du réseau de boucles de randonnées,** avec le balisage et l'entretien de 500 kms d'itinéraires, l'édition du topoguide de Valence au Vercors

à pied® (éditions FFR) comprenant 13 nouveaux itinéraires et l'extension du GRP® des Monts du Matin  
Réalisation d'un diagnostic sur les liaisons intercommunales et inter-itinéraires.  
Réalisation d'un diagnostic sur la grande itinérance, et notamment les liaisons pédestres entre le Parc Naturel régional du Vercors et es pôles urbains : Romans, Valence et gare TGV.

### **Contribution à un programme scientifique de suivi de la biodiversité**

Il concerne les sols de plusieurs types de cultures représentatifs des activités du territoire : grandes cultures, viticulture, etc.

# ZOOM

### **Protection des zones humides.**

L'Agglomération poursuit la réalisation partagée et concertée du Plan de gestion pour la restauration des fonctionnalités naturelles de la zone et actions de maîtrise foncière de la zone humide de la Véore.

Le projet de reconnaissance du site du Lac des Couleures de Valence en Espace Naturel Sensible local a abouti et une opération de ramassage des déchets sur ce site a été organisée, permettant de récolter 8 tonnes de déchets.



## 9. SENSIBILISER LES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Organisation de campagnes pédagogiques sur la protection de l'environnement** Elles portent sur l'eau, l'agriculture durable, la biodiversité, la transition énergétique, la forêt, la coopération... Elles sont destinées aux classes des écoles primaires. 67 classes se sont inscrites sur l'année scolaire 2018- 2019 et 68 sur la suivante.

### **Sensibilisation du grand public à la richesse et la vulnérabilité de la nature**

Organisation de manifestations grand public : « Terres animées », participation à la fête de la nature, etc.



## FINALITÉ 3

# Épanouissement de tous les êtres humains

### État des lieux

- ▶ **120 millions €** prévus pour la qualité du cadre de vie par le projet de territoire.
- ▶ **Plus de 25 millions €** d'investissement pour la culture jusqu'en 2020.
- ▶ **5** manifestations soutenues ayant accueilli plus de 30 000 spectateurs.
- ▶ **14** médiathèques, plus de 35 000 inscrits dont plus de 25 000 usagers actifs, près d'1,5 millions de prêts, 14 000 documents numériques disponibles
- ▶ **Plus de 18 000** scolaires accueillis dans le réseau de lecture publique.
- ▶ **Près de 13 600** personnes accompagnées en visite par le service patrimoine, dont plus de 4 050 scolaires.
- ▶ **Plus de 2 000** visiteurs au Centre du Patrimoine Arménien le week-end de sa réouverture.
- ▶ **Près de 1 750** inscrits sur les 2 sites du conservatoire sur l'année 2018 / 2019
- ▶ **100** musiciens inscrits et répartis sur 43 groupes actifs identifiés dans les locaux rock.

# Comment l'Agglo contribue-t-elle à l'épanouissement de tous les êtres humains ?

## 1. Animer un réseau de lecture publique

- **Poursuite des actions de médiation culturelle et d'inclusion sociale et de la politique d'accessibilité pour tous.** Mise en place d'une offre tarifaire avantageuse et adaptée aux différents publics ainsi qu'une mise en accessibilité pour les personnes handicapées (Accès à des ressources en lignes dédiées).
- **Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)**, par le ministère de la Culture, qui consacre le travail de prise en compte du numérique, de l'évolution des services en ligne et du renforcement de l'offre numérique sur place (ateliers et formations sur tablette, liseuses en prêt, accès à des jeux-vidéos...) pour faire des médiathèques de véritables lieux de cultures numériques.
- Développement d'un **service de questions-réponses** pour les usagers (suggestions, recherches), et d'un **portail patrimoine** avec mise en ligne et utilisation libre de cartes postales et photos d'avant 1945, notamment sur Flickr et Wikipédia commons.
- Amélioration du service de mise à disposition de postes publics connectés à internet
- Développement des pratiques collaboratives impliquant les usagers, leurs savoirs et savoir-faire en s'appuyant sur une communauté ressource. Une charte, une méthode et de la communication en cours d'écriture.

ZOOM :

Organisation à l'échelle du réseau de la prise en compte des demandes d'aide aux démarches administratives des usagers. Écriture d'une charte validée par les élus.

### 3. SOUTENIR L'ACCÈS À LA CULTURE ET L'ART POUR TOUS

**Favoriser les projets artistiques et la diffusion des projets musicaux et pédagogiques** via le conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) (fusion des conservatoires de Romans et de Valence). Le CRD a élargi son offre et les publics ciblés pour mieux irriguer le territoire, à travers des événements comme « chemin de peintres » qui permettent de mêler, musique, danse avec d'autres expressions artistiques. Le CRD a également mis en place une nouvelle offre pédagogique pour des publics jusque-là empêchés, avec l'ouverture d'ateliers de pratique adaptée pour des enfants et des adultes en situation de handicap mental. Il a également renforcé son lien avec les musiques numériques, avec le festival Micromusic et il a confirmé de nombreux partenariats par la signature de conventions.

**Développement de l'activité en danse contemporaine** avec la création d'heures d'enseignement et d'accompagnement en cours collectifs.

**Soutenir la culture en milieu rural** : depuis 3 ans, 46 communes ont été impactées par les actions de l'Agglo de soutien aux projets culturels, artistiques, ou scientifiques, soit 80 % du territoire. Par exemple avec la 5<sup>e</sup> édition de l'appel à projet « **Culture & Territoires** » visant à faire émerger dans les communes rurales, ou la centaine de rendez-vous estivaux du service Patrimoine Pays d'Art et d'Histoire en association avec les acteurs du territoire.

### FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

**Accueil des 24<sup>e</sup> jeux nationaux de l'avenir Handisport** à Valence fin mai. 650 sportifs s'y sont affrontés et des sessions de découvertes des sports proposés par Handisport ont été présentés.

**Rénovation et agrandissement de la piscine Serge Buttet** (anciennement les Canetons) à Romans, pouvant désormais accueillir les compétitions nationales. Son fond mobile permet d'adapter la profondeur pour les compétitions et le grand public (2 700 scolaires y sont accueillis par an). Accessible pour les personnes en situation de handicap, ces investissements s'inscrivent dans les 4 projets du Plan piscines de l'Agglo pour créer une offre diversifiée et complémentaire sur le territoire. L'ouverture complète de la piscine est prévue pour 2020.

**Candidature à l'appel à projet « aisance aquatique »** pour faciliter le déploiement de « classes bleues » visant à l'apprentissage de « l'aisance aquatique » par les enfants de moins de 6 ans

**Candidature au label « Terre de jeux 2024 »** récompensant les territoires qui s'engagent dans une démarche globale autour des jeux, c'est-à-dire en déployant les actions de Paris 2024 et en déployant également des actions propres, comme des événements et célébration autour des Jeux, des actions d'éducation au sport et à la santé-sport, en matière d'inclusion, l'accompagnement des athlètes locaux et l'investissement dans les infrastructures, etc.



# Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

## État des lieux

- ▶ **45 millions** € prévus pour la cohésion sociale dans le projet de territoire
- ▶ **31** multi-accueils collectifs
- ▶ **8** lieux d'accueils enfants-parents
- ▶ **11** relais d'assistantes maternelles
- ▶
- ▶ **28 millions** € pour la petite enfance
- ▶ **8** points jeunes pour les 12-17 ans
- ▶ **1** point Information Jeunesse à Valence
- ▶ **1** patinoire
- ▶ **4** piscines et 12 700 enfants formés à l'apprentissage de la natation chaque année
- ▶ **1** centre aquatique
- ▶ **2** évènements sportifs nationaux et/ou internationaux soutenus
- ▶ 374 nouveaux logements locatifs sociaux financés en droit commun (97% de l'objectif PLH), dont 40% répondent à l'objectif d'acquisition amélioration ou de renouvellement urbain.

# Comment l'Agglo contribue-t-elle à la cohésion sociale et la solidarité entre les générations ?

## PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

**Solidarité territoriale face aux intempéries.** À la suite des intempéries de juin 2019 ayant occasionné des dégâts d'une ampleur sans précédent, l'Agglomération a doté un fonds spécial d'urgence de 1 million d'euros pour les communes sinistrées pour accompagner la réparation des équipements communaux, et a voté une subvention exceptionnelle de 150 000 € à l'association Solidarité Agricole Drôme qui vient en aide aux exploitants agricoles impactés par les orages. En complément, l'Agglo a également pris en charge l'évacuation et le traitement des gravats et déchets des habitants générés par les intempéries ainsi que la location des bennes mises en place par les communes.

## AGIR DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

### Suivi et portage du contrat de Ville de l'Agglomération

Il vise à valoriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. Le contrat de Ville est construit sur 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie, le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique. En 2019, le contrat de Ville 2015-2020 a été prorogé jusqu'en 2022.

**Signature des conventions du « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ».** Ciblant les 4 quartiers politique de la ville de Valence et Romans, il engage l'agglomération à hauteur de 18 millions d'€ pour améliorer et valoriser ces quartiers.

**9 actions d'insertion par l'emploi ont été menées par l'agglo en 2019**

## ASSURER DES LOGEMENTS DIGNES ET ACCESSIBLES A TOUS

Déclinaison du PLH, approuvé en 2018, en divers règlements d'attribution des aides financières en faveur du renouvellement urbain, de la production de logements sociaux, de la rénovation, etc.

**Signature d'une convention avec VRH** pour favoriser la rénovation du parc social ancien

**Refonte des outils de communication** de la Maison de l'Habitat pour conforter la lisibilité d'un guichet unique d'information et de conseils des usagers sur l'ensemble des thématiques relatives au logement

**Organisation des 1ères Rencontres de l'Habitat.** Un temps fort annuel qui vise à synthétiser la mise en œuvre du PLH sur le territoire auprès des élus et des partenaires institutionnels.

**Démarrage des opérations de renouvellement urbain** ciblées sur les centres ville (Action Cœur de Ville Romans et Valence et OPAH-RU de Romans)

## ASSURER LES CONDITIONS D'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE À LA JEUNESSE

**Création d'un pôle Petite Enfance à Malissard,** réunissant le multi accueil associatif La boîte à maliss' et le relais d'assistant-e-s maternel-le-s (RAM) géré par l'Agglo, en augmentant la capacité d'accueil du multi-accueil de 9 places. Le bâtiment nouveau a été imaginé dans un souci d'intégration paysagère, de luminosité naturelle, de confort acoustique et sera équipé de panneaux photovoltaïques. Ouverture prévue pour la rentrée scolaire 2020.

**Mise en place d'un espace numérique de travail** pour les écoles du territoire. Des ressources pédagogiques y sont disponibles pour les élèves, et leurs parents y retrouvent le suivi scolaire mais également la vie des classes à travers un blog tenu par les élèves.

**Organisation de la première édition du Prix de l'album du tout-petit à Chabeuil**, afin de sensibiliser parents et professionnels de la petite enfance à l'importance de la lecture dans l'acquisition du langage. Une centaine d'enfants, de parents et d'AM ont pu voter pour leur album préféré, dont un exemplaire a été offert à chaque enfant accueilli en structure d'accueil.

**Rénovation du multi-accueil associatif d'Alixan** avec une cuisine permettant de recevoir, stocker, réchauffer et finaliser les repas sur place, et d'avantage d'espace pour les repas et ateliers des enfants

**Animations thématiques jeunesse** en 2019 autour du genre et autour de l'alimentation, avec les animateurs jeunesse de l'animation de proximité.





## FINALITÉ 5

# Transition vers l'économie circulaire

### État des lieux

- ▶ **92 millions €** prévus pour le développement économique et l'emploi dans le projet de territoire.
- ▶ **56** zones d'activités d'intérêt communautaire en 2018.
- ▶ **Près de 2 000** créations d'entreprises par an en moyenne avec un taux de survie à 5 ans proche de 65% (supérieur à la moyenne nationale).
- ▶ **6 pôles** de compétitivité labellisés : Minalogic, Tenerrdis, Plastipolis, Trimatec, Imaginove, Terralia.
- ▶ **Environ 600** emplois créés ou maintenus dans les 3 années à venir.
- ▶ **Une dizaine** de projets soutenus et accompagnés par l'incubateur GENE0 chaque année.
- ▶ **56** espaces économiques à vocation industrielle, artisanale, logistique, tertiaire, commerciale... C'est l'offre foncière économique de l'Agglo.

# Comment l'Agglo contribue-t-elle à la transition vers l'économie circulaire ?

## 1. VALORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

**Définition d'une stratégie foncière à destination des activités économiques.**

Réalisée en partenariat avec Epora (établissement public foncier d'État) pour l'optimisation des ZAE

**Inauguration de la Halte Fluviale.** Elle permet aux paquebots fluviaux, bateaux de plaisance, péniches... de s'accoster et de relier le centre-ville à pied, en vélo, à bord du petit train touristique, en car...

**Lancement du chantier du Campus de l'image** à la Cartoucherie de Bourg-les-Valence. La zone encore en friche en contrebas des jardins actuels va bientôt accueillir un parc de 2,4 hectares. Pour accompagner le développement économique du site et renforcer l'identité et l'activité du Pôle d'excellence.

**Coopération des acteurs de l'emploi du bassin valentinois** autour du marché de l'emploi, évènement réalisé en avril, avec

plus de 160 entreprises participantes, 3 500 offres d'emploi et plus de 2 500 visiteurs.

## 2. FAVORISER LES PROJETS INNOVANTS ET LES ENTREPRISES EXEMPLAIRES

**Obtention du label « Le French Impact »,** qui récompense les territoires les plus innovants en matière d'action sociale et environnementale. VRA fait partie des 20 territoires labellisés, grâce à son partenariat avec le Groupe Archer.

**Recrutement d'un bureau d'étude conseil** pour accompagner les entreprises des ZA de Lautagne et Rovaltain dans des démarches d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelables

**Lauréat « Territoire d'innovation de Grande Ambition ».** Après deux ans de travail, la candidature du territoire de Valence Romans est officiellement retenue par le jury et une enveloppe de 22 M€ est obtenue pour la mise en œuvre du projet.

### 3. IMPULSER UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

**Inauguration de la halte fluviale** sur le Rhône, à proximité du centre-ville, avec un potentiel de 150 000 touristes par an et des bateaux de 135 mètres. Financée par l'Agglo (334 000 €), la CNR, la Région et l'État, ce projet de plus de 1 M€ a permis la réfection des quais et la mise en place de plusieurs équipements (5 ducs d'Albe, plateforme de débarquement, alimentation en eau potable, aire d'attente pour cars...)

**Édition d'une publication** proposant deux parcours pédestres pour partir à la découverte du patrimoine romanais du Moyen-Âge au XXe siècle, présent les bâtiments marquants de l'histoire de Romans.

### 4. S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**Portage commun d'un programme local de prévention des déchets**, avec l'Agglomération et le Sytrad.

**Poursuite des actions de partenariat avec les acteurs du réemploi**, qui ont permis de collecter près de 227 tonnes d'objets, dont 197 tonnes de textile, en 2018

Partenariat avec les acteurs du réemploi.

**Poursuite de l'optimisation de la collecte des déchets**. En 2018, 150 conteneurs semi-enterrés pour la collecte volontaire des OMr ont été déployés, 200 prévus en 2019. 20 points de tri

supplémentaires ont également été installés en 2018 et 25 autres sont prévus sur 2019. Sur les conteneurs à verre, des autocollants sur les horaires de dépose du verre ont été apposés.

« **2019, l'année du compostage** », avec notamment une aide 15 € pour l'achat d'un composteur individuel.

**Engagement de l'Agglomération dans le projet de territoire porté par le SYTRAD** « Uni'D : ensemble, faisons de nos déchets une ressource », qui vise une action concertée et plus efficace en matière d'économie circulaire sur le territoire du SYTRAD (qui regroupe 13 structures intercommunales).

**Lancement d'une démarche d'éco-exemplarité au sein de la collectivité et test de prêts de gobelets lavables lors de manifestations.**

Poursuite du **développement des filières de valorisation en déchèterie** avec notamment la mise en place de bennes spécifiques au mobilier, ou encore des conteneurs réemploi, textile et DDS à la déchèterie de Valence le Haut, ou des permanences de la matériauthèque de Montmeyran à la celle de Valence/Portes.

**Accompagnement des professionnels soumis à redevance spéciale**, à l'aide de

# ZOOM

**L'Agglomération mène une démarche active de sensibilisation sur la prévention et le tri des déchets. Celle-ci se traduit entre autres par :**

- **Une vingtaine de sensibilisations sur la gestion et la prévention des déchets réalisée suite à la demande d'usagers et plus d'une quarantaine d'animations et tenues de stands.**
- **La dotation en matériel de tri et accompagnement de 83 manifestations**
- **La création de deux expositions** sur la gestion des déchets et le tri, mises à disposition gratuitement aux établissements publics et associations.
- **La formation sur la communication engageante, mise en pratique sur un quartier de 900 foyers à Valence**

rencontres individuelles, diagnostic de leur production de déchet et sensibilisation à la prévention et à leurs obligations de tri.

**Généralisation de la collecte des déchets** les jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai.

## **5. PROPOSER UNE RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE**

Mise en place de menus végétariens. L'Agglo fait figure de précurseur au niveau national en la matière et a été invitée à l'Assemblée Nationale pour témoigner sur cette action menée dès la

rentrée 2018. Désormais, 35 % des enfants ont opté pour le menu végétarien toute l'année. Cette action est étendue depuis janvier 2019 à la **restauration de la petite enfance**.

Maintien de l'obligation pour les traiteurs fournissant les repas à la petite enfance **d'intégrer une part de bio et de produits locaux** (avec des produits ciblés comme le pain ou les yaourts et un nombre de produits allant au-delà de l'objectif de 20 %).

Continuité de tous les engagements en faveur du bio et d'une restauration de qualité : **opération 1 fruit (local, bio et de saison) à la récré, charte qualité, participation à la fête du bio, entrée dans le dispositif « Mon restau responsable » ...**

5

TÉMOIGNAGES

PRÉSENTATION DE L'ACTION				
Rôle de l'Agglo	Maître d'ouvrage	Soutien financier		
État d'avancement			●	●
Atteinte des objectifs	Action en cours			
Auto appréciation			●	●
IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE				
	Lutte contre le changement climatique		●	●
	Préservation de la biodiversité		●	●
	Épanouissement de tous		●	●
	Cohésion sociale et solidarité		●	●
	Modes de production et de consommation responsables		●	●
PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE				
Participation des acteurs			●	●
Organisation du pilotage et transversalité			●	●
Évaluation partagée et amélioration continue			●	●

## Nouveau programme national de renouvellement urbain

Le 22 septembre, l'Agglomération et l'ensemble des partenaires ont signé la convention pluriannuelle (5 ans) pour les projets de renouvellement urbain identifiés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

4 quartiers prioritaires sont concernés par une rénovation et une requalification, deux à Romans-sur-Isère (le centre ancien et le quartier Est) et deux à Valence (Polygone et Valence le Haut), et vont toucher 26 431 habitants, soit 12,4 % de la population de l'Agglo. Ces rénovations visent à améliorer la qualité de vie dans ces quartiers et leur attractivité, en rénovant les logements vétustes ou vieillissants et permettant de diminuer les factures énergétiques (isolation, menuiseries, modes de chauffage...). 705 logements en immeuble seront également détruits pour aérer l'espace public ou rebâtir des immeubles plus adaptés, moins haut et plus qualitatifs (485 nouveaux logements verront le jour).

En complément, les espaces publics seront également améliorés au service du lien social : espaces pour les modes doux, aires de jeux, espaces verts... Enfin, certains équipements publics (écoles, crèches, MPT, gymnase...)

seront également concernés par ces rénovations pour réduire leur consommation d'énergie.

Les habitants de ces quartiers seront étroitement associés à ces projets, à travers des « diagnostics en marchant » pour profiter de l'expertise des habitants sur leur lieu d'habitation, ou encore avec des lieux d'accueil dédiés pour diffuser de l'information et recueillir les avis des habitants, par exemple dans la MPT du Polygone.

Au total, 142 opérations sont programmées, pour un coût total de 206 millions d'euros, dont 62 millions versés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

# Plan pluriannuel de sobriété énergétique

PRÉSENTATION DE L'ACTION				
Rôle de l'Agglo Maître d'ouvrage Soutien financier et mise en œuvre				
État d'avancement		⊙	⊙	⊙
Atteinte des objectifs objectifs dépassés	Action en cours, mais premiers			
Auto appréciation		⊙	⊙	⊙
IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE				
	Lutte contre le changement climatique		⊙	⊙
	Préservation de la biodiversité		⊙	⊙
	Épanouissement de tous		⊙	⊙
	Cohésion sociale et solidarité		⊙	⊙
	Modes de production et de consommation responsables		⊙	⊙
PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHÉ				
Participation des acteurs		⊙	⊙	⊙
Organisation du pilotage et transversalité		⊙	⊙	⊙
Évaluation partagée et amélioration continue		⊙	⊙	⊙

En 2018, la direction des bâtiments et des ateliers généraux (DBAG), direction mutualisée pour la Ville et l'Agglomération, a élaboré un plan pluriannuel de sobriété énergétique (PPSE) qui s'appuie sur trois axes principaux : l'investissement dans des équipements plus sobres, la sensibilisation des usagers, et un meilleur suivi et une meilleure évaluation des actions menées. Pour y arriver, un économiste de flux a été recruté début 2018, et la collectivité a investi dans un logiciel de gestion des fluides offrant une vision consolidée et historicisée des consommations du patrimoine. Cela permet un regard évaluatif sur des travaux et rénovations réalisées les années passées, afin d'évaluer s'il s'agit d'actions efficaces à généraliser. L'économiste flux a également lancé une démarche de parangonnage des bonnes pratiques identifiées dans d'autres collectivités.

Depuis 2018, la mise en place de campagnes d'optimisation d'abonnements, de télérelèves, de changement d'éclairage (LED), de maintien de confort d'été sans climatisation, de photovoltaïque en autoconsommation ou encore de recherches de fuites, entre autres actions, ont permis de réaliser 230 000 €

d'économies pour la première année, contre les 150 000 € prévus annuellement sur les 5 ans de durée du PPSE.

La démarche nécessite également de réfléchir en transversalité pour faire évoluer les pratiques et les habitudes, d'où un travail important mené avec les techniciens, les acheteurs, les utilisateurs, mais aussi les entreprises du fait d'écart parfois constatés entre les ambitions dans les études et les résultats sur le terrain.

La démarche étant basée sur une logique expérience/évaluation, de nombreuses préconisations et modifications des pratiques vont se développer au fur et à mesure.

Enfin, ce plan, cohérent avec les objectifs du plan climat, s'inscrit dans l'objectif réglementaire de réduction de consommation de 40 % en 2030 et 60 % en 2050 par rapport à 2010 pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².

## TÉMOIGNAGE

# Territoire d'innovation de grande ambition

PRÉSENTATION DE L'ACTION					
	Rôle de l'Agglo	Porteur du projet			
État d'avancement		⊙	⊙	⊙	⊙
Atteinte des objectifs		⊙	⊙	⊙	⊙
Auto appréciation		⊙	⊙	⊙	⊙
IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE					
	Lutte contre le changement climatique	⊙	⊙	⊙	⊙
	Préservation de la biodiversité	⊙	⊙	⊙	⊙
	Épanouissement de tous	⊙	⊙	⊙	⊙
	Cohésion sociale et solidarité	⊙	⊙	⊙	⊙
	Modes de production et de consommation responsables	⊙	⊙	⊙	⊙
PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHÉ					
Participation des acteurs		⊙	⊙	⊙	⊙
Organisation du pilotage et transversalité		⊙	⊙	⊙	⊙
Évaluation partagée et amélioration continue		⊙	⊙	⊙	⊙

Après deux ans de travail, en partenariat avec le Groupe Archer et Université Grenoble Alpes, Valence Romans Agglo fait partie des 24 territoires sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TIGA pour son projet intitulé « Capitale des Start-Up de Territoire ». Ce dernier vise à faire de l'Agglo un territoire central pour l'accompagnement et l'émergence des entreprises innovantes soucieuses de leur impact social et environnemental local.

Grâce à l'enveloppe de près de 22 millions d'€ Le projet vise la création de plus de 100 nouvelles entreprises et de 1 500 emplois dans tous les domaines : alimentation, déchets, énergies, culture, tourisme, réindustrialisation... et toujours dans une logique de transition écologique et sociale du territoire et des modes de vie.

Les logiques de partenariat sont au cœur de l'élaboration du projet tout autant que dans sa mise en œuvre, puisque plus de 60 partenaires locaux sont partie prenante dans le projet et dans sa gouvernance, et que des ateliers créatifs en 2018 avaient rassemblés 1 500 personnes.

Dès à présent, 25 projets vont pouvoir bénéficier d'un soutien financier exceptionnel, et la mise en place du concept de *Fab Territory* doit permettre à l'avenir de détecter les projets à fort potentiel qui pourront à leur tour être soutenus.

Enfin, l'objectif de faire émerger des projets duplicables répond également à l'enjeu d'essaimage de ces innovations dans d'autres territoires.

Si la Cité de la Chaussure à Romans-sur-Isère est le projet emblématique de la démarche, d'autres projets variés sont déjà soutenus : les vêtements (notamment jean's) français (1083), la consigne du verre (Ma bouteille s'appelle reviens), la lutte contre le gaspillage alimentaire (Conserverie mobile), le développement de potagers urbains (potagers de ouf), création de tiers-lieux (Les ateliers partagés), revitalisation de village (Villages vivants)...



# Demain, faire mieux !

L'objectif du rapport de développement durable est bien d'évaluer l'impact de la politique de développement durable de la collectivité afin d'adapter et d'orienter ses choix budgétaires pour mieux intégrer les enjeux du développement durable. À ce titre, dans une optique d'amélioration continue l'Agglomération a identifié plusieurs champs d'action à mettre en œuvre pour les années à venir. L'ensemble de ces perspectives à court, moyen et long terme dessine la feuille de route de la politique de développement durable de l'Agglomération qui vise à poursuivre, améliorer et étendre l'ensemble des actions engagées. Elles s'inscrivent dans les documents stratégiques, notamment le PCAET, le projet de territoire, et les différents schémas directeurs sectoriels.

## Gestion durable des ressources et économie circulaire

Construction d'une unité de méthanisation des boues d'épuration opérationnelle en 2021

Construction d'une nouvelle déchèterie sur l'Est valentinois

Développement de nouveaux partenariats sur le réemploi en déchèterie

Optimisation des déchèteries (efficience du réseau...).

Déploiement de nouvelles bennes mobilières en déchèterie.

Accompagnement des communes dans une gestion durable de leurs déchets.

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de collecte avec le déploiement de conteneurs semi-enterrés et la création de points de tri supplémentaires.

## Éco-responsabilité

- ▶ Extension prévue de la cuisine centrale pour passer de 5 000 à 8 800 repas chaque jour. 26 % des produits sont référencés bio et/ou de proximité, soit plus que les 20 % de la loi alimentaire.

Réactualisation des projets d'établissement des crèches, qui comporteront un axe transversal « s'inscrire dans une démarche de développement durable ».

Réalisation de diagnostics qualité de l'air intérieur pour les équipements de la petite enfance

## Culture, sport et patrimoine

Extension du réseau de médiathèques, avec l'ouverture d'une nouvelle médiathèque en 2020, à Valence, sur le site Latour-Maubourg et une extension également prévue à Chabeuil pour février 2020.

- Mise en place d'actions pour l'accueil du public handicapé dans les médiathèques

Ouverture de la piscine couverte de Portes-lès-Valence

Nouvelle offre de concerts pour la saison 2019/2020 au CRD avec une thématique sur la voix et une collaboration accentuée avec les acteurs culturels du territoire. Début d'une réflexion sur la réhabilitation et la rénovation complète de la maison de la musique et de la danse, site de Valence.

## Urbanisme, habitat et risques naturels

Mise en œuvre de l'OPAH RU de Valence.

Participation financière à la surcharge foncière des projets en renouvellement urbain.

Organisation du débat sur le PLUi

Approfondissement des actions et projets sur le risque inondation : Poursuite du projet d'aménagement de la rivière Joyeuse, Diagnostic des digues (Chabeuil, st Didier,

Rhône, Alixan,...) sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, Formation pour les élus et techniciens communaux sur le risque inondation, Mise en place de 3 stations de mesures de débits et de 2 suivis des hauteurs d'eau sur les barrages, Confortement des digues de la Véore,

## Commande publique durable

- ▶ Acquisition d'un logiciel de programmation et de passation des marchés publics dans le cadre de la dématérialisation des procédures (la consultation est engagée). Il permettra de réaliser des économies grâce à la rationalisation des besoins et une diminution des impressions papier.
- ▶ Poursuite de l'action de réduction des coûts d'achats.

## Développement économique harmonieux

- ▶ Mise en œuvre de la stratégie foncière à destination des activités économiques.
- Organisation du travail interservices et du partenariat avec EPORA pour l'optimisation des ZAE
- Poursuite de l'opération d'animation territoriale en faveur d'une agriculture durable pour la ressource en eau
- ▶ Déploiement des actions phares issues de l'étude stratégique de développement économique, dans le cadre de Harmonie 2030.

